

2018_CT2_143

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Approbation d'une convention relative à la mise à disposition de données informatisées concernant les élèves scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat des Bouches du Rhône

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BOULAN Michel – BURLE Christian - GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 15 mai 2018

03_2_18

■ **Approbation d'une convention relative à la mise à disposition de données informatisées concernant les élèves scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat des Bouches du Rhône**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 17 Mai 2018

7144

■ **Approbation d'une convention relative à la mise à disposition de données informatisées concernant les élèves scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat des Bouches du Rhône**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé par délibération du 15 décembre 2016 le transfert de compétence de transport interurbain du Département des Bouches-du-Rhône, à compter du 1er janvier 2017.

La Métropole devient donc sur son ressort territorial Autorité Organisatrice de la mobilité et à ce titre organise les services de transport suivants :

- Transport routier de personnes non urbain ;
- Transport routier de personnes, urbain au sens de la nouvelle définition donnée par l'article L1231-2 du Code des transports et dans les conditions réglées par son décret ;
- Transport scolaire au titre de l'article L311-8 du Code des Transports
- Dans le cadre de sa politique tarifaire, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose aux élèves âgés de moins de 26 ans, une réduction sur le tarif des abonnements annuels sur le territoire de la Métropole. Pour exemple, le prix de l'abonnement annuel applicable à un élève boursier est ramené à 50 % du tarif de l'abonnement.

Par conséquent, pour l'attribution des aides au transport, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite accéder aux données informatisées de l'Inspection Académique, répertoriant les élèves sur le territoire de la Métropole. Ces données seront transférées au service Administration Scolaire qui vérifiera la scolarité de l'élève et appliquera immédiatement le tarif préférentiel auquel l'élève peut prétendre. Ces données sont :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

- le fichier des élèves contenant tous les élèves scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés âgés de moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours

- le fichier « Bourse » relatif aux boursiers d'état des collèges et lycées publics et privés âgés de moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours

L'ensemble de ces données et fichiers sont soumis au respect de la loi Informatique et libertés. La Métropole Aix-Marseille-Provence assurera leur sécurité et leur confidentialité.

L'inspection Académique transmettra les codes d'accès à la Métropole Aix-Marseille-Provence. La présente convention prévoit la mise à disposition du fichier des élèves et du fichier « bourses » à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La présente convention prévue pour une durée de quatre ans renouvelable une fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de quatre années.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports et notamment l'article L311-8 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de sa politique tarifaire, attribue des aides au transport aux élèves de sa compétence
- La nécessité de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'accéder à la base de données informatisée de l'Inspection Académique

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention jointe en annexe relative à la mise à disposition de données informatisées concernant les élèves scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat des Bouches du Rhône.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Convention de mise à disposition de données

entre

L'Académie d'Aix-Marseille

et

La Métropole Aix Marseille Provence



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, ci-après dénommé "l'académie", d'une part,

et

la Métropole Aix Marseille Provence,

représentée par Jean-Claude Gaudin, président de la métropole Aix-Marseille Provence, ci-après désigné « la Métropole »

d'autre part,

Vu l'arrêté du 22 septembre 1995, modifié par les arrêtés des 28 juillet 1997, 27 octobre 1998 et 28 septembre 1999 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives, relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : collèges, académique et administration centrale ;

il a été convenu ce qui suit.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention définit les conditions dans lesquelles s'effectue la mise à disposition de la Métropole par l'académie de données informatisées et les engagements réciproques de la Métropole et de l'académie en matière d'échanges de données.

L'académie s'engage à mettre à disposition de la Métropole les données relatives à l'identité, l'établissement de scolarisation et le statut de boursier des élèves scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés de la Métropole. Le détail des données mises à disposition figure en annexe. Ces informations seront utilisées par la Métropole à des fins de pré-vérification dans le cadre de la lutte contre la fraude, pour l'attribution de tarif préférentiel au transport en faveur des collégiens et lycéens de la Métropole. Cette pré-vérification basée sur le contrôle automatique de leur identité, de leur scolarité et de leur statut de boursier permettra aux élèves qui le souhaitent de bénéficier d'un traitement accéléré du dossier.

La non présence d'un élève dans les fichiers de l'académie ou la non autorisation de la famille à les utiliser les données ne privera pas cet élève de son droit à un tarif préférentiel. Le traitement du dossier sera alors manuel.

Cette convention annule et remplace la précédente.

Article 2 – Textes de référence

Cette convention s'inscrit dans le respect de la législation applicable à la protection des données à caractère personnel (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,).

Article 3 – Propriété intellectuelle

Les données transmises à la Métropole sont issues des bases de données créées par l'académie. L'académie rappelle expressément le caractère stratégique et strictement confidentiel de toutes les données à caractère personnel

Par conséquent, la Métropole reconnaît que l'ensemble de ces données et fichiers sont soumis au respect du Règlement Général à la Protection des Données et relève de la vie privée et du secret professionnel

Article 4 – Utilisation des données, obligations et limites de droit de la Métropole

Les données mises à disposition de la Métropole par l'académie le sont exclusivement pour son usage propre et soumise au recueil préalable par la Métropole du consentement des personnes concernées. Sont exclues toute rediffusion ou cession desdites données ou fichiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. La Métropole ne pourra céder, transférer ou déléguer ou sous-traiter, ni aucun droits, obligations ou tout ou partie des prestations de la présente convention, notamment vers un pays qui n'est pas situé dans le cadre de l'Union européenne qu'après avoir obtenu l'accord préalable, écrit et exprès de l'académie.

Convention d'échange de données

Paraphes :

Toutefois, de la Métropole d'Aix Marseille est autorisée, pour l'attribution des aides au transport, à transférer des données au prestataire chargé d'assister la Métropole dans cette mission, sous réserve que ce dernier présente des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces données et agisse exclusivement sur instruction de la Métropole d'Aix Marseille dans le cadre conventionnel qu'aura mis en place la Métropole avec ce prestataire, et ce, sans que la Métropole ne puisse être déchargée de ses obligations au titre de la convention et du Règlement (UE) 2016/679.

La Métropole s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel de ces obligations et notamment à :

- Ne faire usage des données transmises à d'autres fins que l'attribution de tarif préférentiel ;
- Ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues de l'académie ;
- Prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et des fichiers ;
- S'interdire la consultation, le traitement de données autres que celles concernées par les présentes et ce, même si l'accès à ces données est techniquement possible.

La Métropole s'engage conformément aux termes de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679, à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données des fichiers et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte et/ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement.

La Métropole reconnaît et accepte qu'elle ne peut agir en matière de traitement des données et des fichiers auxquels elle peut avoir accès que conformément aux présentes.

Les parties conviennent de définir la notion d'instruction comme étant acquise lorsque la Métropole agit dans le cadre de l'exécution des présentes.

L'académie se réserve le droit de contrôler l'utilisation faite par la Métropole des données transmises.

Toute utilisation, accès frauduleux ou manquement aux obligations de confidentialité ou de sécurité des données entraînera la résiliation immédiate de la convention de façon unilatérale telle que mentionnée à l'article 8. L'utilisation frauduleuse du fichier est constituée par exemple dès lors que la Métropole :

- Ferait preuve de négligence pour assurer une transmission sécurisée des données ;
- Réaliserait une communication des données transmises par l'académie à des tiers ;
- Utiliserait les données transmises par l'académie à des finalités différentes que celles mentionnées à l'article 1 de la convention de mise à disposition des données.

Article 5 – Mise à disposition des données par l'académie et sécurité de la transmission des données

L'académie garantit la mise à disposition des données détaillées en annexe, et leur validité supposée à la date de transmission. Dans le cas où certaines données ne seraient pas valides, la responsabilité de l'académie ne pourrait être engagée en aucune manière.

L'académie en coordination avec la Métropole met tout en œuvre afin d'assurer la transmission des données de l'académie vers la Métropole dans des conditions optimales de sécurité et de confidentialité.

Les modalités de transmissions sont précisées en annexes.

Convention d'échange de données

Paraphes :

Article 6 – Notification des violations de données et incidents de sécurité

La métropole signale sans délai toute violation des données à caractère personnel transmises ainsi que tout incident de sécurité dans le cadre de cette mise à disposition au Délégué à la Protection des Données de l'académie ainsi qu'au Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Académie dont les coordonnées figurent en annexe.

Article 7 – Modalités de Durée d'application de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties pour une durée de trois ans.

Article 8 – Durée d'application de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties pour une durée de trois ans.

Article 9 – Dénonciation

La convention pourra être résiliée, à tout moment, pour convenance, par simple lettre recommandée avec accusé de réception adressé par l'une des parties à l'autre, moyennant l'observation d'un préavis de 3 mois.

Par dérogation, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'académie en cas de manquement par la Métropole à ses obligations telles que définies à l'article 4. La résiliation sera acquise par simple notification écrite.

La résiliation entraînera l'interdiction immédiate pour la Métropole d'utiliser les données déjà transmises et l'obligation de procéder à leur destruction dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de résiliation.

Article 10 – Information, consentement et droits des personnes concernées

Chacune des parties, s'engage à répondre à toute demande de droit d'accès de rectification d'effacement ou d'opposition conformément aux articles 15 et suivants du Règlement (UE) 2016/679.

La vérification de la présence d'un élève dans les fichiers transmis est conditionnée au recueil préalable du consentement de l'élève majeur ou du responsable légal de l'élève mineur. Ce recueil du consentement des personnes concernées sera réalisé par la Métropole sur les questionnaires de demande d'attribution de tarif préférentiel.

La Métropole s'engage à procéder à l'information des personnes concernées pour les données transmises conformément à l'article 14 du Règlement (UE) 2016/679 en précisant les coordonnées des Délégués à la Protection des Données de l'académie et de la Métropole. Ces coordonnées figurent en annexe.

Article 11 – Formalités préalables

Chacune des parties s'engage à porter à leurs registres les mentions nécessaires à l'exécution de cette convention, conformément à l'article 30 du Règlement (UE) 2016/679.

Fait à Aix en Provence, le , en deux exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour la Métropole

Bernard Beignier

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Jean-Claude Gaudin

Président de la Métropole Aix Marseille Provence

ANNEXES

ANNEXE 1. Détails des données mises à disposition par l'académie

1.1. Durée de conservation des données à caractère personnel

Seules les dernières mises à jour des données transmises sont conservées, la durée maximum de conservation des données ne saurait être une année et n'excédera pas le terme de l'année civile au cours de laquelle l'élève n'est plus scolarisé dans les établissements.

1.2. Fichiers transmis

Un fichier « Elèves » contenant tous les élèves scolarisés âgés de moins de 26 ans scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés de la Métropole Aix Marseille:

N°	RUBRIQUE	Description rubrique	Commentaire
01	ETABLISSEMENT	Code Etablissement	Code RNE - 1ère clé de tri
02	CIVILITE	Civilité Elève	-
03	NOM ELEVE	Nom Elève	2eme clé de tri
04	PRE ELEVE	Prénom Elève	3eme clé de tri
05	DATE NAISS	Date Naissance	AAAAMMJJ -
06	STATUT BOURSIER	Elève boursier = O Elève non boursier = N	O=OUI ou N= NON

Fréquence et date de transmission : à partir d'octobre tous les 1^{er} du mois jusqu'à juin

ANNEXE 2 : Modalités technique des mises à disposition

La Métropole fournit à l'académie :

- l'adresse IP à partir de laquelle elle se connectera pour récupérer les fichiers, seule cette adresse sera autorisée sur les pare-feu de l'académie
- la clé publique d'un bi-clé RSA 2048 bits réservé à cet usage.

L'académie fournit à la Métropole l'identifiant de connexion et le nom du serveur sftp

L'académie dépose aux échéances définies les fichiers d'extraction sur le serveur sftp. Ces extractions sont disponibles pour un délai maximum de 5 jours ouvrés. Elles sont détruites dès leur téléchargement.

La Métropole se connecte en SFTP au moyen de l'identifiant fourni et de sa clé privée du bi-clé. Seul ce compte muni de cette clé sera autorisé sur le système à récupérer ces extractions.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

ANNEXE 3 : Coordonnées DPD et RSSI

Académie d'Aix Marseille :

Délégué à la Protection des Données de l'Académie d'Aix Marseille - DPO

Rectorat d'Aix Marseille
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex
04 42 91 70 65
dpo@ac-aix-marseille.fr

Responsable de la Sécurité des systèmes d'Information - RSSI

Rectorat d'Aix Marseille
DSI
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex
04 42 91 74 55
rssi@ac-aix-marseille.fr

Métropole Aix-Marseille-Provence

Délégué à la Protection des Données à Caractère Personnel – DPO

M. Jacques CASTEX
CS 40868, 42 Rte de Galice, Quatuor C
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
04 42 93 83 57
dpo@ampmetropole.fr

Responsable de la Sécurité des systèmes d'Information de la Métropole - RSSI

Abdelrhaman ARAB
abdelrhaman.arab@ampmetropole.fr
04 91 99 74 21

ANNEXE 4 : Interlocuteurs techniques

Interlocuteurs techniques académiques :

Fichiers de données :
Brigitte PLAUCHU-GRIFFA
Pôle Scolarité
Domaines Gestion des Ressources Humaines
dsicol@ac-aix-marseille.fr
04 42 91 74 66

Infrastructure de mise à disposition :
Vincent Forest
Pôle système, réseau, identité
Sécurité opérationnelle des infrastructures
académiques
dsires@ac-aix-marseille.fr
04 42 91 70 96

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180515-2018_CT2_143- DE Date de télétransmission : 24/05/2018 Date de réception préfecture : 24/05/2018

Interlocuteurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Frank ACHACHE
Directeur Adjoint
Direction d'Exploitation Sud
Responsable Informatique Systèmes d'Information Transport
frank.achache@ampmetropole.fr
Tel : 06.32.87.53.16.

Ketty ATTALI
Chef de Service « ADMINISTRATION SCOLAIRES METROPOLITAINE »
ketty.attali@ampmetropole.fr
Les Docks – 10.7 10 Place de la Joliette
BP 48014 – 13 567 MARSEILLE CEDEX 02
Tel : 04.88.77.62.14
Port :06.16.67.13.19

ANNEXE 5 : Liste des établissements de l'académie sur les communes de la Métropole

Dep	Code etab	Dénomination	Code type etab	Secteur	Commune
13	01329555	STE CATHERINE DE SIENNE	CLG	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0132915Y	NATIVITE (LA)	CLG	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0132917A	SACRE COEUR (LE)	CLG	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133397X	CHESNERAIE (DE LA)	CLG	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131318M	ST JOSEPH	CLG	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133148B	I.B.S. OF PROVENCE	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0134010N	ART DENTAIRE ISABELLE DUTEL	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133787W	MAESTRIS PIGIER	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0134032M	CLOVIS HUGUES	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133878V	COURS DIDEROT	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131669U	VAL SAINT ANDRE	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133476H	LA NOUVELLE ALLIANCE	CLG	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0134147M	ES EN CIEL	CLG	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0132309P	SUSINI ESTHETIQUE	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0134106T	ESCAGI	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131391S	ST ELOI	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131862D	SACRE COEUR (LE)	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131319N	NATIVITE (LA)	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131320P	STE CATHERINE DE SIENNE	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133280V	ST ELOI	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131415T	CELONY	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0131459R	STE MARIE	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133305X	CLOVIS HUGUES	LP	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133425C	CELONY	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0133395V	STE MARIE	LYC	PR	AIX-EN-PROVENCE
13	0132973L	SAINT EUTROPE (QUARTIER)	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0134094E	SOPHIE GERMAIN	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0132568W	MIGNET	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0131711P	ROCHER DU DRAGON	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0131712R	ARC DE MEYRAN	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0132009N	CHATEAU DOUBLE	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0132325G	CAMPRA	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0130007M	JAS DE BOUFFAN	CLG	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0131596P	POILUS (BD DES)	LYC	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0130006L	GAMBETTA (COURS)	LP	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0130170P	VAUVENARGUES	LP	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0130001F	EMILE ZOLA	LYC	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0133525L	GEORGES DUBY	LYC	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0130002G	PAUL CEZANNE	LYC	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0130003H	VAUVENARGUES	LYC	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0132569X	EMILE ZOLA	LP	PU	AIX-EN-PROVENCE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

13	0132216N	CLG ARC DE MEYRAN	SES	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0130108X	CLG JAS DE BOUFFAN	SES	PU	AIX-EN-PROVENCE
13	0133490Y	YVES MONTAND	CLG	PU	ALLAUCH
13	0131364M	STE MARIE	CLG	PR	AUBAGNE
13	0134183B	LA PASSERELLE	CLG	PR	AUBAGNE
13	0132810J	STE MARIE	LYC	PR	AUBAGNE
13	0131622T	JOSEPH LAKANAL	CLG	PU	AUBAGNE
13	0132412B	LOU GARLABAN	CLG	PU	AUBAGNE
13	0131266F	NATHALIE SARRAUTE	CLG	PU	AUBAGNE
13	0131549N	FREDERIC JOLIOT-CURIE	LYC	PU	AUBAGNE
13	0130013U	GUSTAVE EIFFEL	LP	PU	AUBAGNE
13	0132413C	CLG LOU GARLABAN	SES	PU	AUBAGNE
13	0133510V	UBELKA	CLG	PU	AURIOL
13	0131705H	FERNAND LEGER	CLG	PU	BERRE-L'ETANG
13	0131845K	CLG FERNAND LEGER	SES	PU	BERRE-L'ETANG
13	0134142G	ISI UNIVERSITE DES PETITS	CLG	PR	BOUC-BEL-AIR
13	0132833J	GEORGES BRASSENS	CLG	PU	BOUC-BEL-AIR
13	0133005W	AFASEC CABRIES	LP	PR	CABRIES
13	0133115R	MARIE MAURON	CLG	PU	CABRIES
13	0133335E	ST AUGUSTIN	CLG	PR	CARNOUX-EN-PROVENCE
13	0132324F	LES GORGUETTES GILBERT RASTOIN	CLG	PU	CASSIS
13	0132494R	AMANDEIRETS (LES)	CLG	PU	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
13	0133790Z	LUCIE AUBRAC	CLG	PU	EYGUIERES
13	0132634T	ANDRE MALRAUX	CLG	PU	FOS-SUR-MER
13	0134000C	STE VICTOIRE INTERNATIONAL SC	LYC	PR	FUVEAU
13	0133243E	FONT D AURUMY	CLG	PU	FUVEAU
13	0131701D	GABRIEL PERI	CLG	PU	GARDANNE
13	0131700C	PESQUIER	CLG	PU	GARDANNE
13	0133244F	MARIE MADELEINE FOURCADE	LYC	PU	GARDANNE
13	0131656E	AIX-VALABRE	LYC	PU	GARDANNE
13	0130025G	MARIE MADELEINE FOURCADE	SEP	PU	GARDANNE
13	0133822J	SAINT JEAN DE GARGUIER	LYC	PR	GEMENOS
13	0133351X	JEAN DE LA FONTAINE	CLG	PU	GEMENOS
13	0131367R	ST LOUIS	CLG	PR	GIGNAC-LA-NERTHE
13	0133314G	ST LOUIS - STE MARIE	LYC	PR	GIGNAC-LA-NERTHE
13	0133381E	PETIT PRINCE (LE)	CLG	PU	GIGNAC-LA-NERTHE
13	0130028K	DENIS MOUSTIER	CLG	PU	GREASQUE
13	0132318Z	ELIE COUTAREL	CLG	PU	ISTRES
13	0132409Y	ALPHONSE DAUDET	CLG	PU	ISTRES
13	0131888G	ALAIN SAVARY	CLG	PU	ISTRES
13	0133203L	LOUIS PASTEUR	CLG	PU	ISTRES
13	0132276D	LATECOERE	LP	PU	ISTRES
13	0132495S	ARTHUR RIMBAUD	LYC	PU	ISTRES
13	0132567V	CLG ALPHONSE DAUDET	SES	PU	ISTRES
13	0130022D	VIREBELLE (QUARTIER)	CLG	PU	LA CIOTAT
13	0132786H	MATAGOTS (LES)	CLG	PU	LA CIOTAT
13	0131883B	JEAN JAURES	CLG	PU	LA CIOTAT
13	0131747D	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	LYC	PU	LA CIOTAT
13	0133406G	MEDITERRANEE (DE LA)	LYC	PU	LA CIOTAT
13	0133412N	LPO DE LA MEDITERRANEE	SEP	PU	LA CIOTAT
13	0133413P	LPO AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	SEP	PU	LA CIOTAT
13	0132787J	CLG LES MATAGOTS	SES	PU	LA CIOTAT
13	0133016H	LOUIS LEPRINCE RINGUET	CLG	PU	LA FARE-LES-OLIVIERS
13	0132010P	GARACHON - LAMBESC	CFPA	PR	LAMBESC
13	0131259Y	JEAN GUEHENNO	CLG	PU	LAMBESC
13	0133992U	LOUIS PHILIBERT	CLG	PU	LE PUY-SAINTE-REPARADE
13	0131369T	STE ELISABETH	CLG	PR	LES PENNES-MIRABEAU
13	0133961K	EPP CLAUDE SAGLIO ACADEMY SUD	LP	PR	LES PENNES-MIRABEAU
13	0132565T	JACQUES MONOD	CLG	PU	LES PENNES-MIRABEAU
13	0132343B	LOUIS ARAGON	EREA	PU	LES PENNES-MIRABEAU
13	0130032P	COLLINES DURANCE	CLG	PU	MALLEMORT
13	0132921E	STE MARIE	CLG	PR	MARIGNANE
13	0131607B	GEORGES BRASSENS	CLG	PU	MARIGNANE
13	0131608C	EMILIE DE MIRABEAU	CLG	PU	MARIGNANE
13	0130033R	LOUIS BLERIOT	LP	PU	MARIGNANE
13	0132410Z	MAURICE GENEVOIX	LYC	PU	MARIGNANE
13	0132319A	MAURICE GENEVOIX	LP	PU	MARIGNANE
13	0132320B	CLG EMILIE DE MIRABEAU	SES	PU	MARIGNANE
13	0132950L	SACRE COEUR (DU)	CLG	PR	MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT
13	0131931D	THIERS	CLG	PU	MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT
13	0131932E	LONGCHAMP	CLG	PU	MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT
13	0130040Y	THIERS	LYC	PU	MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

13	0130039X	SAINT CHARLES	LYC	PU	MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT
13	0133278T	NOTRE DAME DE LA MAJOR	CLG	PR	MARSEILLE 2E ARRONDISSEMENT
13	0131370U	BELSUNCE	CLG	PR	MARSEILLE 2E ARRONDISSEMENT
13	0133286B	BELSUNCE	LYC	PR	MARSEILLE 2E ARRONDISSEMENT
13	0133788X	JEAN CLAUDE IZZO	CLG	PU	MARSEILLE 2E ARRONDISSEMENT
13	0130136C	VIEUX PORT	CLG	PU	MARSEILLE 2E ARRONDISSEMENT
13	0131375Z	ST MAURONT	CLG	PR	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT
13	0132283L	ST CHARLES	CLG	PR	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT
13	0131935H	EDGAR QUINET	CLG	PU	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT
13	0131884C	BELLE DE MAI	CLG	PU	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT
13	0131264D	VERSAILLES	CLG	PU	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT
13	0130043B	VICTOR HUGO	LYC	PU	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT
13	0130055P	CHATELIER (LE)	LP	PU	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT
13	0133445Z	VITAGLIANO	CLG	PR	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0132954R	STE MARIE - BLANCARDE	CLG	PR	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0131381F	ST BRUNO	CLG	PR	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0132923G	CHEVREUL BLANCARDE	CLG	PR	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0132949K	ST JOSEPH DE LA MADELEINE	CLG	PR	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0131339K	ST JOSEPH DE LA MADELEINE	LYC	PR	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0131335F	CHEVREUL BLANCARDE	LYC	PR	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0130079R	CHAPE (RUE)	CLG	PU	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0132315W	CHARTREUX (AVENUE DES)	CLG	PU	MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT
13	0131336G	CHEVREUL CHAMPAVIER	CLG	PR	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0132946G	ST CHARLES CAMAS	CLG	PR	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0131342N	ST CHARLES CAMAS	LYC	PR	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0131441W	ST MICHEL (ANN. ST CH. CAMAS)	LP	PR	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0133264C	CLG ST CHARLES CAMAS	SES	PR	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0130093F	FRAISSINET	CLG	PU	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0130110Z	JEAN MALRIEU	CLG	PU	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0130051K	MARIE CURIE	LYC	PU	MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT
13	0132958V	ST JOSEPH LES MARISTES	CLG	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0133374X	AMI	CLG	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0132909S	COURS BASTIDE	CLG	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131689R	ST VINCENT DE PAUL	CLG	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0132911U	NOTRE DAME DE FRANCE	CLG	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0133567G	ECOLE DE COIFFURE GROUPE PLURA	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131938L	INSTITUT LESCHI	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0134098J	HEDER KEHILA LECHEM CHAMAIM (K	CLG	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131515B	ESTHETIQUE PARFUMERIE (ETPEP)	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0133283Y	LESCHI	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131331B	ST JOSEPH LES MARISTES	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131333D	NOTRE DAME DE FRANCE	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131341M	NOTRE DAME DE SION	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131344R	COURS BASTIDE	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0133555U	AMI	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131466Y	DON BOSCO	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0133276R	CHARLES PEGUY	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0132835L	ST VINCENT DE PAUL	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0132193N	EDMOND ROSTAND	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131434N	ECOLE LIBRE DE METIERS	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131437S	PHOCEA R ATTOYAN (COIFFURE)	LP	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131403E	ST VINCENT DE PAUL	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131398Z	MAXIMILIEN DE SULLY	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0133396W	DON BOSCO	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131402D	CHARLES PEGUY	LYC	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0133702D	CLG ST VINCENT DE PAUL	SES	PR	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0132561N	ANATOLE FRANCE	CLG	PU	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0131943S	PIERRE PUGET	CLG	PU	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0130042A	MONTGRAND	LYC	PU	MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT
13	0132205B	GASTON DEFFERRE	CLG	PU	MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT
13	0130071G	COLBERT	LP	PU	MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT
13	0130049H	REMPART (RUE DU)	LYC	PU	MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT
13	0130172S	LEONARD DE VINCI	LP	PU	MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT
13	0131382G	PASTRE - GRANDE BASTIDE	CLG	PR	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0132951M	STE TRINITE	CLG	PR	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0132277E	LA SOURCE	CLG	PR	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0133866G	BNEI ELAZAR	CLG	PR	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0131347U	STE TRINITE	LYC	PR	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0133303V	PASTRE - GRANDE BASTIDE	LP	PR	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0131456M	PASTRE - GRANDE BASTIDE	LYC	PR	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0130084W	GRANDE BASTIDE	CLG	PU	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0131548M	SYLVAIN MENU	CLG	PU	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

13	0130139F	COIN JOLI SEVIGNE	CLG	PU	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0132310R	GYPTIS	CLG	PU	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0131602W	ROY D ESPAGNE	CLG	PU	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0132311S	LOUIS PASTEUR	CLG	PU	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0130023E	CLG SYLVAIN MENU	SES	PU	MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT
13	0132914X	CLUNY	CLG	PR	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0131371V	STE ANNE	CLG	PR	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0132913W	PROVENCE (DE)	CLG	PR	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0134038U	MESSIDORO PIGIER (LCM)	LP	PR	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0133683H	ECOLE DE COIFFURE LEADER	LP	PR	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0133987N	HERMES FORMATION (DESFORM)	LP	PR	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0131323T	PROVENCE (DE)	LYC	PR	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0131923V	MARSEILLEVEYRE	CLG	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0131927Z	HONORE DAUMIER	CLG	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0131603X	ADOLPHE MONTICELLI	CLG	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0130062X	FREDERIC MISTRAL	LP	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0130063Y	LEAU (BD)	LP	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0132974M	HOTELIER REGIONAL	LYC	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0130036J	PERIER	LYC	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0130175V	HONORE DAUMIER	LYC	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0130038W	MARSEILLEVEYRE	LYC	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0130054N	POINSO-CHAPUIS	LP	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0131848N	MARSEILLE	LP	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0133366N	LPO LYC METIER HOTELIER REG.	SEP	PU	MARSEILLE 08E ARRONDISSEMENT
13	0133544G	ORT LEON BRAMSON	CLG	PR	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0132965C	BETH-MYRIAM	LYC	PR	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0133515A	COLLEL	CLG	PR	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0133938K	HAYA MOUCHKA	CLG	PR	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0133334D	ORT LEON BRAMSON	LYC	PR	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0131424C	ORT LEON BRAMSON	LP	PR	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0134022B	LOUISE MICHEL	CLG	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0131922U	BARTAVELLES (LES)	CLG	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0132204A	PONT DE VIVAUX	CLG	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0130064Z	JEAN BAPTISTE BROCHIER	LP	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0130037V	MARCEL PAGNOL	LYC	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0130053M	JEAN PERRIN	LYC	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0130072H	AMPERE	LP	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0133364L	LPO JEAN PERRIN	SEP	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0134023C	CLG LOUISE MICHEL	SES	PU	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT
13	0131379D	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	CLG	PR	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0131385K	ST EUGENE DE MAZENOD	CLG	PR	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0131328Y	MELIZAN	LYC	PR	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0133277S	MODELE ELECTRONIQUE	LP	PR	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0131436R	MODELE ELECTRONIQUE	LYC	PR	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0131681G	CHIMIE ET BIOLOGIE LA FORBINE	LYC	PR	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0132401P	CHATEAU FORBIN	CLG	PU	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0132402R	RUISSATEL (LE)	CLG	PU	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0132403S	FRANCOIS VILLON	CLG	PU	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0130057S	RENE CAILLIE	LP	PU	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0130068D	CAMILLE JULLIAN	LP	PU	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0133588E	LP RENE CAILLIE	SGT	PU	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0132490L	CLG CHATEAU FORBIN	SES	PU	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT
13	0133494C	HAMASKAINE	CLG	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0133799J	OR AVIV	CLG	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0133013E	L OLYMPIQUE DE MARSEILLE	LP	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0132828D	LA CADENELLE	LYC	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0133446A	HAMASKAINE	LYC	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0131345S	L'OLIVIER - ROBERT COFFY	LYC	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0131449E	MARIE GASQUET	LP	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0133275P	LA CADENELLE	LP	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0133474F	MARIE GASQUET	LYC	PR	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0131756N	DARIUS MILHAUD	CLG	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0132732Z	ANDRE CHENIER	CLG	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0131968U	CAILLOLS (QUARTIER DES)	CLG	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0133881Y	GERMAINE TILLION	CLG	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0131750G	LOUIS ARMAND	CLG	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0134003F	LA FOURRAGERE	LYC	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0130059U	BLAISE PASCAL	LP	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0134005H	LA FOURRAGÈRE	SEP	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0132206C	CLG DARIUS MILHAUD	SES	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0132001E	CLG CAILLOLS (QUARTIER DES)	SES	PU	MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT
13	0132907P	SEVIGNE	CLG	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

13	0132947H	LACORDAIRE	CLG	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132908R	YAVNE	CLG	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0134090A	GAN MORDEKHAÏ	LP	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0133827P	GAN MORDEKHAÏ	CLG	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132472S	YAVNE	LYC	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0131348V	SEVIGNE	LYC	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0131324U	LACORDAIRE	LYC	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0131445A	CHARLOTTE GRAWITZ	LP	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132790M	JACQUES RAYNAUD	LP	PR	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132312T	ANDRE MALRAUX	CLG	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132313U	STEPHANE MALLARME	CLG	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132314V	JEAN GIONO	CLG	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0131260Z	EDMOND ROSTAND	CLG	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0131261A	AUGUSTE RENOIR	CLG	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0131262B	JACQUES PREVERT	CLG	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132733A	ANTONIN ARTAUD	LYC	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0134155W	SIMONE VEIL	LYC	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0130050J	DENIS DIDEROT	LYC	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0133414R	LPO DENIS DIDEROT	SEP	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132784F	CLG JACQUES PREVERT	SES	PU	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT
13	0132956T	TOUR SAINTE (DE)	CLG	PR	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0132114C	HENRI MARGALHAN	CLG	PR	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0131327X	TOUR SAINTE (DE)	LYC	PR	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0131604Y	HENRI WALLON	CLG	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0131703F	EDOUARD MANET	CLG	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0132207D	MASSENET	CLG	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0133775H	MARIE LAURENCIN	CLG	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0132404T	CLAIR SOLEIL	CLG	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0132491M	ALEXANDRE DUMAS	CLG	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0132730X	PYTHEAS	CLG	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0130056R	LA FLORIDE	LP	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0131791B	CLG EDOUARD MANET	SES	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0132563R	CLG ALEXANDRE DUMAS	SES	PU	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT
13	0131329Z	NOTRE DAME DE LA VISTE	CLG	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131372W	ST JOSEPH	CLG	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0133986M	IBN KHALDOUN	CLG	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0133931C	NOTRE DAME DE LA VISTE	LYC	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0134107U	IBN KHALDOUN	LYC	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131463V	CABUCELLE (LA)	LP	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131468A	ST LOUIS	LP	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0134101M	ST LOUIS	LYC	PR	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0132785G	ROSA PARKS	CLG	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131704G	ARTHUR RIMBAUD	CLG	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0132407W	JEAN MOULIN	CLG	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0132408X	JULES FERRY	CLG	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131885D	VALLON DES PINS	CLG	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131887F	ELSA TRIOLET	CLG	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131606A	CALADE (LA)	LP	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0130065A	VISTE (LA)	LP	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0130048G	SAINT EXUPERY	LYC	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0133630A	LP CALADE (LA)	SGT	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131846L	CLG ARTHUR RIMBAUD	SES	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0133779M	CLG JEAN MOULIN	SES	PU	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT
13	0131432L	ST ANDRE (LES ROUTIERS)	LP	PR	MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT
13	0131433M	ST HENRI	LP	PR	MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT
13	0131757P	ESTAQUE (L')	CLG	PU	MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT
13	0131605Z	HENRI BARNIER	CLG	PU	MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT
13	0130058T	ESTAQUE (L')	LP	PU	MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT
13	0130073J	CLG HENRI-BARNIER	SES	PU	MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT
13	0133404E	C.N.A.T. (COIFFURE ESTH.)	LP	PR	MARTIGUES
13	0131484T	BRISE LAMES	LP	PR	MARTIGUES
13	0132496T	HONORE DAUMIER	CLG	PU	MARTIGUES
13	0131789Z	HENRI WALLON	CLG	PU	MARTIGUES
13	0132208E	MARCEL PAGNOL	CLG	PU	MARTIGUES
13	0131707K	GERARD PHILIPPE	CLG	PU	MARTIGUES
13	0132211H	JEAN LURCAT	LP	PU	MARTIGUES
13	0132210G	JEAN LURCAT	LYC	PU	MARTIGUES
13	0130143K	PAUL LANGEVIN	LYC	PU	MARTIGUES
13	0133365M	LPO PAUL LANGEVIN	SEP	PU	MARTIGUES
13	0132321C	CLG MARCEL PAGNOL	SES	PU	MARTIGUES
13	0131690S	DE FONTLONGUE - MIRAMAS	LP	PR	MIRAMAS
13	0132327J	MIRAMARIS	CLG	PU	MIRAMAS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

13	0132497U	CARRAIRE (LA)	CLG	PU	MIRAMAS	
13	0132326H	ALBERT CAMUS	CLG	PU	MIRAMAS	
13	0130146N	ALPILLES (LES)	LP	PU	MIRAMAS	
13	0133195C	JEAN COCTEAU	LYC	PU	MIRAMAS	
13	0132570Y	CLG MIRAMARIS	SES	PU	MIRAMAS	
13	0132217P	MONT SAUVY	CLG	PU	ORGON	
13	0133242D	ST PIERRE	LYC	PR	PEYNIER	
13	0131723C	JEAN JAURES	CLG	PU	PEYROLLES-EN-PROVENCE	
13	0133665N	OLYMPÉ DE GOUGES	CLG	PU	PLAN-DE-CUQUES	
13	0132212J	FREDERIC MISTRAL	CLG	PU	PORT-DE-BOUC	
13	0132322D	PAUL ELUARD	CLG	PU	PORT-DE-BOUC	
13	0130150T	JEAN MOULIN	LP	PU	PORT-DE-BOUC	
13	0130151U		31/08/2017	LP	PU	PORT-DE-BOUC
13	0133646T	CLG FREDERIC MISTRAL	SES	PU	PORT-DE-BOUC	
13	0132280H	HENRY LEROY	LYC	PR	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	
13	0133282X	HENRI LEROY	LP	PR	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	
13	0132323E	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	CLG	PU	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	
13	0132731Y	CLG MAXIMILIEN ROBESPIERRE	SES	PU	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	
13	0132823Y	PUYLOUBIER	CFPA	PR	PUYLOUBIER	
13	0131706J	COUSTEAU (COMMANDANT)	CLG	PU	ROGNAC	
13	0133287C	GARRIGUES (LES)	CLG	PU	ROGNES	
13	0131387M	ALPILLES-DURANCE	CLG	PR	ROGNONAS	
13	0134104R	ENORA	LP	PR	ROQUEFORT-LA-BEDOULE	
13	0130156Z	LOUIS ARAGON	CLG	PU	ROQUEVAIRE	
13	0133451F	JEAN ZAY	CLG	PU	ROUSSET	
13	0130158B	RENE SEYSSAUD	CLG	PU	SAINT-CHAMAS	
13	0130157A	LES FERRAGES	LP	PU	SAINT-CHAMAS	
13	0132007L	JACQUES PREVERT	CLG	PU	SAINT-VICTORET	
13	0131349W	LA PRESENTATION	CLG	PR	SALON-DE-PROVENCE	
13	0132789L	VIALA LACOSTE	CLG	PR	SALON-DE-PROVENCE	
13	0131518E	BEAUTÉ% COIFFURE FORMATION	LP	PR	SALON-DE-PROVENCE	
13	0131360H	VIALA LACOSTE	LYC	PR	SALON-DE-PROVENCE	
13	0131485U	LE ROCHER	LP	PR	SALON-DE-PROVENCE	
13	0132922F	ST JEAN	LYC	PR	SALON-DE-PROVENCE	
13	0130163G	JOSEPH D ARBAUD	CLG	PU	SALON-DE-PROVENCE	
13	0133492A	JEAN BERNARD	CLG	PU	SALON-DE-PROVENCE	
13	0131265E	JEAN MOULIN	CLG	PU	SALON-DE-PROVENCE	
13	0130160D	EMPERI (L')	LYC	PU	SALON-DE-PROVENCE	
13	0130161E	ADAM DE CRAPONNE	LYC	PU	SALON-DE-PROVENCE	
13	0131709M	ADAM DE CRAPONNE	LP	PU	SALON-DE-PROVENCE	
13	0132571Z	CLG JOSEPH D ARBAUD	SES	PU	SALON-DE-PROVENCE	
13	0133449D	PIERRE MATRAJA	CLG	PU	SAUSSET-LES-PINS	
13	0131675A	SAINTE ELISABETH	LP	PR	SEPTEMES-LES-VALLONS	
13	0133765X	MARC FERRANDI	CLG	PU	SEPTEMES-LES-VALLONS	
13	0133789Y	FRANCOIS MITTERRAND	CLG	PU	SIMIANE-COLLONGUE	
13	0130166K	HAUTS DE L ARC (LES)	CLG	PU	TRETS	
13	0133353Z	ROQUEPERTUSE	CLG	PU	VELAUX	
13	0131474G	CAUCADIS	LP	PR	VITROLLES	
13	0133424B	CAUCADIS	LYC	PR	VITROLLES	
13	0132214L	HENRI FABRE	CLG	PU	VITROLLES	
13	0133352Y	CAMILLE CLAUDEL	CLG	PU	VITROLLES	
13	0132411A	HENRI BOSCO	CLG	PU	VITROLLES	
13	0133196D	SIMONE DE BEAUVOIR	CLG	PU	VITROLLES	
13	0133015G	PIERRE MENDES FRANCE	LYC	PU	VITROLLES	
13	0133288D	JEAN MONNET	LYC	PU	VITROLLES	
13	0133367P	LPO PIERRE MENDES FRANCE	SEP	PU	VITROLLES	
13	0133487V	LPO JEAN MONNET	SEP	PU	VITROLLES	
13	0132566U	CLG HENRI BOSCO	SES	PU	VITROLLES	
84	0840029A	MARCEL PAGNOL	CLG	PU	PERTUIS	
84	0840926A	MARIE MAURON	CLG	PU	PERTUIS	
84	0840918S	VAL DE DURANCE	LPO	PU	PERTUIS	
84	0840955G	LPO VAL DE DURANCE	SEP	PU	PERTUIS	
84	0840924Y	CLG MARCEL PAGNOL	SEGPA	PU	PERTUIS	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_143-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures -
Approbation d'une convention relative à la mise à disposition de données informatisées concernant
les élèves scolarisés dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat des Bouches du Rhône**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



(Handwritten signature in blue ink)

Signé, le **23 MAI 2018**